

Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, a présenté son action en faveur de la danse
jeudi 13 octobre 2005

Cette action en faveur de la danse a pour objectif de donner davantage de force et un nouvel élan à un art dont le public et la pratique ne cessent de s'accroître et dont le rayonnement s'étend bien au-delà de nos frontières.

Elle se décline selon trois grands axes d'intervention :

Mieux accompagner la carrière des interprètes et des créateurs.

- Constitution au sein de l'AFDAS d'un fonds multipartite d'aide à la reconversion du danseur abondé par le ministère de la culture et de la communication à hauteur de 300 000 euros en 2006
- Création d'un diplôme d'interprète
- Renforcement de l'insertion professionnelle des jeunes danseurs par la création de multiples dispositifs

Favoriser le partage des outils afin de renforcer les moyens de la danse et d'élargir son audience.

- Renforcement du soutien aux compagnies et encouragement à la reprise- Valorisation des projets individuels dans le cadre de compagnonnage d'artistes avec des institutions et encouragement des résidences d'artistes ou de compagnies danse
- Extension de l'accueil-studio aux centres de développement chorégraphique grâce à 270 000 euros de mesures nouvelles et élargissement de ce dispositif au sein des centres chorégraphiques nationaux
- Lancement d'appel à projets en vue de la création de nouveaux studios pour les compagnies indépendantes et de nouveaux centres chorégraphiques nationaux.

Veiller à la préservation et à la transmission du répertoire de la danse.

- Création en 2006 d'une structure de mutualisation des moyens des ballets afin de susciter la production et les tournées d'ouvrages du répertoire
- Soutien à la constitution du répertoire contemporain, notamment par des bourses de notation
- Engagement renforcé de l'Etat en faveur de la danse baroque
- Renforcement des liens entre les universités, le Mas de la Danse, la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et le Centre national de la Danse.

Les nouveaux bâtiments des Centres chorégraphiques nationaux d'Aix-en-Provence et de Rilleux-la-Pape seraient inaugurés dans le courant de l'année 2006.

Le budget consacré à la danse en 2005 s'élève à 107,5 millions d'euros dont 4 millions d'euros au titre de l'investissement, représentant une hausse de près de 5% par rapport à l'année 2004 et 14% des crédits du ministère pour le spectacle vivant. Ce budget connaîtra une augmentation de 2,8 Million d'euros en 2006, soit 2,7 % par rapport à 2005. **Le budget de la danse aura ainsi progressé de 12 millions d'euros depuis 2003, soit 12,8%.**